



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Collège Marcel Aymé
Dagneux

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Année scolaire : **2023/2024**

Numéro de séance : **03**

Date de convocation : **14 novembre 2023**

Date du CA : **23 novembre 2023**

Présidence : **Anne ANTONI**

Secrétaire de séance : **Lise RODRIGUES**

Quorum : **13**

Nombre de présents : **22**

Ordre du jour du conseil d'administration du jeudi 23 novembre 2023

1- APPROBATION

2-1 Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 6 novembre 2023

2 - VIE PEDAGOGIQUE

2-1 Oral du DNB - session 2024

2-2 Dotation en postes AED

ajout à l'OJ

2-3 Éléments importants liés à la sécurité au sein du collège

ajout à l'OJ

3- AFFAIRES FINANCIERES

3-1 Budget 2024

3-2 Contrats et conventions

3-3 DBM

4- QUESTIONS DIVERSES

Les questions diverses doivent être adressées par écrit au plus tard 48 heures avant la tenue du conseil d'administration

PRESENCE AU CONSEIL : séance du 23 novembre 2023

QUALITE	TITULAIRES					SUPPLEANTS				
	Noms	Prénoms	P	A	E	Noms	Prénoms	P	A	E
I - ADMINISTRATION -										
Membres de droit										
Chef d'établissement, président	1 ANTONI	Anne	P							
Adjoint au chef d'établissement	2 MARTIN (HEISSAT)	Julie	P							
Gestionnaire de l'établissement	3 DENANS	Thierry	P							
Conseiller principal d'éducation	4 RODRIGUES	Lise	P							
II - ELUS LOCAUX										
Collectivité territoriale de rattachement	1 DAUBIE	Romain			E	1 GAITET	Jean-Pierre			
Commune siège de l'établissement	1 LAROCHE	Elisabeth	P			1 TERRIER	Caroline			
	2					2				
OU si groupement de communes :										
Groupement de communes	1 RACCURT	Andrée			E	1 RICHARD	Aurélie			
Commune siège	1 HENRIQUES	Natali	P			1 CHULIO	Emmanuel			
III - PERSONNALITES QUALIFIEES										
Si membres administration = 4	1									
Total du premier tiers		5								
IV - ELUS DES PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT										
Personnels d'enseignement et d'éducation	1 THIERRY	Thomas	P			1 MORELLON	Virginie			
	2 FOURMOND	Elodie				2 DUTRIEVOZ	Hélène			
	3 REYNARD	Mélanie	P			3 BEAULIEU	Sylvie		P	
	4 POURHADI	Thibault	P			4 FRANCO de MEDINACELI	Clément		P	
	5 MORNARD	Catherine	P			5 GOULIER	Elsa			
	6 QUASEVI	Laurent				6 DESGRANGES	Anne-Sophie			
Personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service (PATOSS)	1 PAGE	Laelitia	P			1 MICOLLET	Nathalie			
	2 GARDE	Marie-Laure	P			2 NOUET	Nathalie			
Total du deuxième tiers		14								
V - ELUS DES PARENTS D'ELEVES										
	1 AVEILLIAN	Antoine	P			1 BERNY	Romain			
	2 CANAUD	Stéphanie	P			2 BADEY	Florence		P	
	3 LOIZEIL	David			E	3 BROUILLET	Carole			
	4 MOUNARD	Stéphane	P			4 FISZER	Stéphanie			
	5 SARRAZIN	Isabelle	P			5 GOULETTE	Céline			
	6 STANOWSKI	Aurélie			E	6 MAUDRIN	Véronique		P	
- ELUS DES ELEVES										
	1 BARMES	Louise	P			1 KOCAURLU GRIMA	Louise			
	2 AVEILLIAN	Jean-Baptiste	P			2 BENAMAR	Ryan			
Total du troisième tiers		13								
Total membres du CA		24	Quorum	13	32 présents					

Signature du président du conseil

Signature du secrétaire de séance



A. Antoni

L. Rodrigues

Après avoir vérifié que le quorum était atteint : 19 personnes à l'ouverture
Après désignation du secrétaire de séance : Mme Lise RODRIGUES, CPE
Mme Anne ANTONI, présidente, ouvre de la séance à 17h23.
Une invitée : la vice-présidente du CVC, Dorine MOUNARD 4^e5

Madame la Principale indique qu'à partir du prochain conseil d'administration, le major Jérôme Boistard, commandant de la brigade de gendarmerie de Montluel, sera la personnalité qualifiée présente aux conseils. Mme MARTIN, Principale adjointe, est excusée et arrivera en retard en raison d'une réunion à la mairie.

1. **Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 06 novembre 2023**

Présentation / contexte

Mme la Principale demande au conseil d'administration s'il y a des remarques concernant le PV de la séance du 06 novembre 2023.

Commentaires / débats : RAS

Résultats du vote : unanimité : 18 "pour", 0 "contre", 1 "abstention".

La Principale indique une modification de l'ordre du jour :

Ajout des points suivants :

2-2 Dotation en postes AED

2-3 Point importants liés à la sécurité au sein du collège

QUESTIONS DIVERSES

Les représentants des professeurs ont déposé 1 question.

Les représentants des parents d'élèves ont déposé 4 questions.

2-1 Oral du DNB – session 2024

Présentation / contexte

Mme la Principale présente les éléments saillants concernant l'épreuve de l'oral au DNB.

Date de l'épreuve : au choix du collège. Mercredi 19 juin matin.

Durée : 15 minutes (exposé de 5 minutes puis entretien avec le jury de 10 minutes)

Lieu : collège Marcel Aymé, des convocations nominatives seront établies avec l'heure de passage

Jury : anonyme avant le passage de l'épreuve, composé de deux professeurs.

Tous les professeurs participent, le collège est centre d'examen et n'accueille aucun autre élève : les cours sont annulés à la journée.

Sujets :

Le candidat peut présenter l'un des objets d'étude qu'il a abordés dans le cadre de l'enseignement d'histoire des arts, de l'enseignement facultatif chorale ou de l'un des projets qu'il a menés au cours des enseignements pratiques interdisciplinaires de cycle 4 ou dans le cadre d'un des parcours éducatifs (parcours Avenir, parcours citoyen, parcours éducatif de santé, parcours d'éducation artistique et culturelle) qu'il a suivis.

Choix du sujet : une présentation est réalisée au mois de janvier par les professeurs principaux avec l'association d'un enseignant d'art.

Une fiche « navette » sera distribuée à chaque élève avant les vacances de février : ce document récapitule les parcours et leur contenu. Elle permet au candidat de choisir son sujet.

Les élèves disposent de documents supports à la préparation de leur exposé. Ces trames, qui proposent un plan d'exposé oral, des éléments importants à aborder, ainsi que des conseils seront mises en ligne sur Pronote et l'ENT. Les élèves pourront ainsi en prendre connaissance et choisir en toute connaissance de cause.

Un coupon, avec le parcours + sujet choisis signé par l'élève et les responsables légaux sera à rendre pour la mi-mars 2024, soit une semaine après le stage d'observation, afin qu'ils puissent choisir ou non le parcours Avenir à l'issue du stage.

Le choix indiqué est alors définitif.

Mme La Principale adjointe réalisera un planning pour un oral d'essai qui aura lieu le vendredi 17 mai matin. Afin de réaliser un entraînement au plus proche des conditions réelles, les cours des autres niveaux seront banalisés. Seuls les élèves de 3^{ème} seront accueillis. Il est attendu des élèves qu'ils prennent ce galop d'essai au sérieux et surtout, qu'ils tiennent compte des conseils donnés.

Evaluation : sur 100 points, avec une grille d'évaluation commune.

La note obtenue à l'issue de l'oral ne sera pas communiquée aux élèves. Ils en prendront connaissance en même temps que les autres résultats aux épreuves écrites.

Commentaires / débats :RAS

Résultats du vote : unanimité : 19 "pour", 0 "contre", 0 "abstention".

Arrivée de la Principale adjointe Mme MARTIN à 17h31. Nombre de votants = 20.

2-2 Dotation en AED

Présentation / contexte

La Principale ayant constaté une dotation moindre de 0.25 ETP en AED en 2023-2024 par rapport à celle de 2022-2023, a alerté les services du Rectorat et a demandé un renfort de 0.25, le nombre d'élèves ne diminuant pas.

M. le Secrétaire général de l'académie, en lien avec Mme l'Inspectrice d'académie-DASEN, a étudié la demande, qui s'inscrit dans une enveloppe contrainte académiquement. Il a été décidé une suite favorable.

Afin de pouvoir pourvoir les 0.25 ETP, il convient d'acter la dotation en CA.

Commentaires / débats : Un représentant des parents souhaite une précision à savoir si le renfort correspond à celui régulièrement accordé correspondant à 0,5 annuel. Mme La Principale précise qu'il s'agit d'un 0,25 supplémentaire au 0,5, soit un 0,75 ETP accordé. La dotation globale s'élève désormais à 4.75 ETP.

Résultats du vote : unanimité : 20 "pour", 0 "contre", 0 "abstention".

2-3 Éléments importants liés à la sécurité au sein du collège

Pour information :

Présentation / contexte,

Lors du CA précédent, la direction avait porté deux questions diverses, l'une pour la mairie, l'autre pour le Département, en lien avec la sécurité.

En effet, la construction d'un skatepark sur le terrain adjacent au collège entraîne une proximité avec l'extérieur qui n'existait pas auparavant. Des intrusions ont eu lieu : 1 dans la cour de récréation et plusieurs sur le terrain de sport. Les élèves de la cour de récréation sont bien plus exposés qu'auparavant. Une haie végétalisée a été évoquée par la Mairie de Dagneux. Le collège souhaiterait la mise en place d'occultants, soit par la Mairie du côté skatepark, soit par le Département du côté collège.

La deuxième question diverse concernait le système de sonnerie d'alarmes. Vendredi 17/11/2023, un exercice PPMS a eu lieu : le constat est sans appel, le collège est dans l'impossibilité de garantir de manière efficace la sécurité de tous en cas de déclenchement de PPMS (confinement par exemple). Sur l'ensemble des enquêtes remplies, il ressort 11 fois que la sonnerie / le message de la sonnerie sont inaudibles. Cela concerne les salles : 02, 04, 05, 07, 08, 10, 13, 112, 113, 114, 121, 123, 124. La direction a cette année envoyé un message d'alerte via Pronote, qui s'affiche en « pop-up » sur les écrans. Cela a été apprécié et peut facilement être systématisé en situation d'exercice. En réel, il n'y a pas de garantie à être apte à déclencher cette fonction. La direction, dans les demandes de travaux faites au Département, a placé en 1^è position une demande liée aux sonneries. Elle espère une suite favorable : une réunion est prévue le 05/12/2023.

Par ailleurs, d'autres travaux en lien avec la sécurité ont été pointés par les services de gendarmerie :

- Réfléchir à la mise en place d'un hygiaphone et d'une ouverture électrique des portes du hall, déclenchée de la loge. Le système actuel ne permet pas une forte réactivité de fermeture des portes en cas de danger, le personnel de loge devant s'exposer, en quittant la loge pour aller fermer à clef les portes du hall.
- Occulter les parties vitrées de nombreuses portes donnant sur l'extérieur.

La direction du collège souhaite consigner ces éléments au sein d'un compte-rendu de CA, pour des questions de responsabilité. Les alertes ont déjà été passées, sans pour autant d'évolution de la situation. Ces éléments seront par ailleurs transmis par courriel à la mairie de Dagneux et au Département de l'Ain.

Commentaires / débats :

1^è question évoquée) Mme HENRIQUES évoque de prochaines plantations avec un effet à moyen/ long terme lié à la pousse des arbustes et autres végétations. La sécheresse de cet été a empêché de mener à bien cette partie de l'opération. Les brises-vues sont interdites dans le cadre du PLU, le règlement d'urbanisme de la commune. Les services départementaux sont sollicités pour trouver un ensemble de solutions techniques et financières pour assurer la sécurisation de la cour de récréation. La mairie est en attente du retour par courrier du département de l'Ain, pour partager les frais. Pas de solution proposée à court terme. Mme la Principale évoque de nombreuses intrusions pendant et hors temps scolaire, en particulier au niveau du terrain de sport géré par la 3CM et adjacent au collège. Mme Henriques, confirme : la mairie a reçu des réclamations de riverains concernant la partie sud du city-park à préserver.

Il s'agira de mutualiser ces demandes.

Les représentants des parents souhaitent des précisions sur l'interdiction de brises-vues rapides occultantes puis interpelle sur les attentes liées au plan vigipirate.

2^e question évoquée) Concernant l'exercice intrusion, les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation évoquent :

- un laps de temps entre le déclenchement de l'alarme et le message d'alerte type « pop-up » via le logiciel Pronote.

- la hauteur des grilles pouvant être surélevée : Mme la Principale précise que ce point a été abordé lors du diagnostic sécurité qu'elle a effectuée avec la gendarmerie et le Département lors de sa prise de poste. Les grilles existent pour ralentir mais malheureusement, une personne déterminée souhaitant entrer trouve toujours un moyen pour y arriver

Un représentant des parents demande des précisions sur la notion de vitres occultantes. Mme la Principale évoque les films collés aux vitres qui ne sont pas autorisés avec le type de menuiseries installées et fait état d'expériences réalisées dans d'autres écoles type papier calque collé aux fenêtres.

La Mairie indique que les occultants ont été installés dans l'école de Dagneux et que ce n'est pas satisfaisant.

Arrivée de Mme LAROCHE à 17h50. Nombre de votants = 21.

Mme la Principale laisse la parole à M. le Secrétaire Général d'EPLÉ quant aux points suivants.

Arrivée de M. AVEILLIAN à 17h57. Nombre de votants = 22.

3-1 Budget 2024

Présentation / contexte,

M. le SG d'EPLÉ présente aux membres du CA le budget prévisionnel 2024.

Le collège a 43 ans, compte près de 540 élèves, dont 465 demi-pensionnaires. M. le SG d'EPLÉ rappelle que la collectivité soutient les EPLÉ en ces temps de crise en augmentant la dotation d'environ 30%. Grâce à cet effort, la soutenabilité du budget s'en trouve renforcée. Ceci tant en ce qui concerne le service ALO, grand consommateur de fonds, que dans la mise en œuvre des axes du projets d'établissement via les actions pédagogiques programmées ou prorogées. M. le SG d'EPLÉ s'appuie pour la présentation du budget sur un diaporama détaillant les éléments clés ayant aidé à l'élaboration du budget, sur rapport de l'ordonnateur, et sur l'édition comptable envoyés en amont aux membres du CA.

Commentaires / débats :

Mme LAROCHE évoque un effort financier en dotation de la part de la collectivité.

Mme la Principale précise la ligne budgétaire liée à l'acquisition de casiers, de voiles d'ombrage dans la cour et la répartition des crédits suite au conseil pédagogique de début d'année.

Mme la Principale fait état d'une augmentation des dossiers de demandes de fonds sociaux.

Mme LAROCHE évoque une vigilance liée à l'éventuelle augmentation des coûts aux énergies.

Un représentant des parents souhaite des précisions sur les montants des locations des gymnases et de la salle des Bâtonnes. M. le SG de l'EPLÉ annonce que le collège reçoit des subventions qui sont par la suite reversées aux collectivités propriétaires de ces locaux. Une opération « blanche » mais qui est un ajout d'opérations financières dans le budget de l'EPLÉ.

Un représentant des parents demande des précisions sur les actions réalisées afin de baisser les dépenses énergétiques. M. le SG de l'EPLÉ précise qu'un effort a été réalisé sur le chauffage, le privilège des ampoules à LED, une gestion perfectible sur la répartition du chauffage au sein du collège...

Mme LAROCHE relève le prix très attractif du coût repas de 3€68 par famille.

Malgré une augmentation des dossiers de bourse (+10 dossiers par rapport à l'année précédente), Mme la Principale regrette que certaines familles n'aient pas sollicité cette action pouvant par la suite déclencher des demandes de fonds sociaux.

Un représentant des enseignants fait la remarque que les fonds de roulement du collège sont rassurants. Mme la Principale confirme que c'est l'impression à première vue. Or, le dernier CA, qui a eu lieu peu de temps auparavant a voté un prélèvement de presque 30000 euros, ce qui change la situation. Il convient d'être raisonnables.

Une représentante des personnels d'enseignement et d'éducation apprécie l'attribution des crédits pédagogiques à l'heure actuelle mais elle émet des réserves sur d'éventuels freins à terme sur les projets pédagogiques en raison des augmentations financières notamment liées à l'inflation, la hausse des dépenses énergétiques. Mme la Principale en profite pour souligner et remercier à ce sujet l'action du FSE et de ses bénévoles qui assure un soutien financier aux actions et voyages scolaires. Mme HENRIQUES fait un lien entre la sécurité matérielle avec la sécurité financière des EPLÉ. Il s'agit d'opérer un équilibre nécessaire au bon fonctionnement du collège.

Mme Laroche conclut en indiquant qu'il s'agit d'un « beau budget » qui permet de nombreuses actions.

Mme la Principale tient à remercier Monsieur Denans, SG d'EPLÉ, pour son engagement et son investissement au collège. Son souci du détail et sa volonté d'améliorer les conditions de travail au sein de l'établissement sont à souligner. Il fait preuve de bienveillance et d'exigence quant au budget du collège. Elle le remercie également pour son écoute, la qualité de son travail dans l'élaboration du budget. Le contexte économique a rendu le travail d'autant plus difficile, et l'équipe de direction est consciente que les efforts demandés à l'ensemble de la communauté vont engendrer des réactions.

Résultats du vote : unanimité : 22 "pour", 0 "contre", 0 "abstention".

Départ de Mme MAUDRIN à 18h47. Nombre de votants = 21.

3-2 Contrats et conventions

La Principale informe, dans un souci de transparence et pour habituer les membres à ce fonctionnement petit à petit, les membres du CA que dans le cadre des conventions intra-annuelles, elle a signé la convention "unplugged".

3-2-1-Convention avec la Pickles Company

Présentation / contexte,

La Principale pourrait ne pas la présenter en CA et la signer en 2024 pour 2024.

Cette convention correspond au projet monté par l'équipe d'anglais sur l'intégralité du niveau 4^{ème}. Il s'agit d'assister et d'exploiter à un spectacle de théâtre « gossip and crimes ».

La représentation aura lieu le 18 janvier 2024 après-midi, à la salle des Bâtonnes.

Commentaires / débats : RAS

Résultats du vote : unanimité : 21 "pour", 0 "contre", 0 "abstention".

3-3 DBM

Présentation / contexte,

Le SG d'EPLÉ indique qu'il s'agit d'un jeu d'écriture entre deux services en raison d'une erreur d'affectation. Il s'agit donc d'écrire en négatif une opération sur un service pour la répercuter en positif sur un autre service.

Commentaires / débats : RAS

Pour information.

Des représentants des personnels d'enseignement et d'éducation :

A ce jour, quel est le nombre de Pactes signés dans l'établissement, et selon quelle répartition (RCD, DF, etc.) ?

Le dispositif "Pacte" comprend une dotation de 40 unités, comme cela été indiqué dans un précédent CA.

15,5 unités, soit 38.75% de l'enveloppe, sont consommées par 10 professeurs, et se décomposent ainsi :

Devoirs Faits : 7.5 unités pour 6 professeurs.

Projets pédagogiques innovants : 4 unités pour 4 professeurs

RCD : 3 unités pour 3 professeurs

Appui à la prise en charge d'élèves à besoins particuliers : 1 pour 1 professeur

Des représentants des parents d'élèves :

Les questions envoyées ont déjà pu faire l'objet de réponses individuelles à des parents d'élèves qui nous ont sollicité. Elles ne sont donc pas surprenantes, le CA permet de les donner à voir. Toutefois, il s'agit d'un double travail pour le collège, qui répond aux sollicitations individuelles puis de manière générale. Il y a certainement un fonctionnement à trouver qui permette d'éviter cela.

De ce fait, ces questions, traitées en CA, ne doivent pas être verbalisées lors des conseils de classe. Nous comptons sur les représentants des parents d'élèves pour apporter les réponses à ces questions via un autre biais.

- question sur le PPMS : l'exercice ne concerne-t-il que les élèves à l'intérieur des bâtiments ? Quid des élèves en sport à l'extérieur ?

Une discussion en amont professeurs d'EPS / Direction avait déterminé que l'EPS ne participerait pas à l'exercice en l'absence de réponses stabilisées à l'heure actuelle.

En effet, il existe une multiplicité de scénarii possibles qui sont rattachées au PPMS, et les réactions à adopter sont multiples. Le collège travaille un scénario « simple » : une personne est entrée dans le collège avec des intentions néfastes, cherche à entrer dans une salle de classe. La réaction à adopter est alors de se barricader en sécurité dans une salle. En répétant l'entraînement de ce scénario, le collège cherche à créer une automaticité de réponse efficace.

Les élèves à l'extérieur ne sont pas en danger dans le cas présenté.

Bien d'autres scénarii peuvent arriver, même si nous ne les souhaitons pas : attaque par l'extérieur (qui nécessitera une mise en sécurité des élèves dehors et dedans), attaque violente et multiple par l'avant du collège, ce qui fait que nous serons sur une partie en confinement, et une partie en fuite vers l'extérieur, etc. Nous travaillons avec les forces de l'ordre et le SDIS à la mise en place d'un scénario qui permette de travailler plusieurs types de réactions. Il faut cependant être prudent, car ces scénarii impliquent des simulations d'agression par des individus, ce qui crée énormément de stress au sein des élèves et des personnels. Les établissements qui l'ont tenté ont dû faire face à des crises de panique, des malaises et les familles ont été très vindicatives dans leurs réactions.

Nous pensons donc franchir une première étape plus douce, en instaurant un exercice incendie avec le SDIS, pour bousculer un peu les habitudes et tester la réaction de chacun face à des fumigènes, etc.

Le collège est attentif à la question, des groupes de travail sont à l'étude avec l'aide des autorités compétentes. Un représentant des personnels de l'enseignement et de l'éducation demande la possibilité d'une formation par le SDIS sur un temps banalisé. Il s'interroge sur l'existence d'ASSEC qui existent et sont formés dans certaines académies. Un représentant des parents évoque la formation SST et regrette l'absence de référents sécurité nécessitant des attestations/ qualifications particulières.

Il est spécifié que Mme Martin, Principale adjointe, est formatrice aux gestes qui sauvent (mais pas au PSC1). Cependant, elle peut proposer, pour les volontaires, une formation aux GQS.

- lors des élections de délégués certains élèves auraient dû signer d'avance une lettre de démission au cas où leur comportement au collège ne serait plus en adéquation avec leur rôle de délégué. Surpris par la démarche que nous ne connaissions pas, auriez-vous quelques éclairages à nous donner ?

Nous avons réfléchi à une manière de procéder en raison de situations problématiques rencontrées l'année passée : délégués absents, délégués multi-sanctionnés donc peu crédibles, par exemple. Il y a une dichotomie croissante entre popularité et représentativité. Il nous fallait donc réagir, car les textes en vigueur ne permettent pas de destituer un délégué.

Le collège a abouti à une manière de procéder qui fait que le délégué est conscient qu'il a un rôle de représentant et de ce fait, doit tendre vers l'exemplarité. Il doit donc conserver un « casier scolaire » (à défaut de casier judiciaire) propre. Les délégués qui se sont présentés ont coché une case indiquant que s'ils ne tenaient pas leurs engagements, ils présenteraient leur démission.

Mme la CPE précise que cette modalité est annoncée sur le document de profession de foi préalablement rempli par le candidat à l'élection de classe. Mme DESGRANGES fait état d'une représentativité des élèves préjudiciable l'année précédente (délégués absents aux conseils de classe, soumis à des punitions scolaires / sanctions disciplinaires...) Ce nouveau procédé semble « filtrer » les candidatures inappropriées de certains élèves. Cela les responsabilise également.

- de nombreux parents ont fait remontés une charge de travail à la maison vraiment importante, en particulier durant les vacances scolaires, rendant le break impossible pour certains élèves. Des parents de 3e1 et 4e1 ont également fait remonter des inégalités entre semaine A et semaine B très importantes. Nous avons conscience que la charge de travail a la maison n'est peut-être pas égale entre toutes les classes. Toutefois les parents qui l'ont signalé sont représentatif de tous les niveaux.

Le collège a effectivement eu des remontées en ce sens. La situation est très inégale en fonction des classes. Il est cependant important de garder à l'esprit que les vacances doivent permettre un temps de repos pour les élèves avant d'affronter une nouvelle période scolaire. Les délégués des élèves doivent être réactifs sur ce sujet et doivent jouer le rôle de sentinelle auprès des professeurs à ce sujet.

De même pour les déséquilibres par semaine : les professeurs peuvent perdre de vue cet aspect, ayant eux-mêmes parfois des semaines inégales. Le rôle des délégués est donc précieux et affirmé.

Un représentant des parents a conscience de la nécessité d'un équilibre dans la gestion du travail scolaire. Des représentants des personnels d'enseignement et d'éducation expliquent que cela est certain mais qu'il existe des périodes de plus forte tension, notamment avant les conseils de classe, où il est plus difficile de décaler des évaluations. Les professeurs essaient de faire attention le reste du temps. Mme la Principale précise la possibilité aux délégués-élèves de faire des remontées en pouvant être accompagnés notamment de la CPE.

- plusieurs remontées sont également faites sur le stockage des cartables en particulier sur le temps de self et surtout par mauvais temps (les cartables doivent semble-t-il rester dans la cour avec pour résultat, pour certain, d'être mouillé à l'intérieur). Il est demandé si une solution de stockage dans une salle pouvait être envisagé et/ou d'autoriser les cartables au self au moins.

La situation est connue et déplorée de notre côté.

Les cartables ne sont pas admis dans la salle de demi-pension pour des raisons d'hygiène, de sécurité (ne pas obstruer la circulation entre la table), pour éviter la casse (des cartables heurtant des plateaux par exemple).

La cartablerie n'est plus en état (algécos vétustes). Les jours de pluie, les élèves ont la possibilité de déposer leurs sacs dans le hall, mais ceci n'est pas satisfaisant, ne serait-ce qu'en termes de sécurité (obstacles en cas d'évacuation). Nous réfléchissons donc à un fonctionnement possible à plusieurs niveaux :

Les 6è ont des casiers, ils peuvent donc protéger leurs cartables.

Le collège, comme vous l'avez entendu dans la présentation du budget, va augmenter le nombre de casiers pour couvrir le niveau 5è.

Il resterait donc à trouver une solution pour les 4è et les 3è qui terminent à 12h00 (les élèves de 11h30 pouvant laisser leurs sacs en étude par exemple).

Dès qu'un fonctionnement optimal et pérenne sera trouvé, la communauté éducative sera informée.

M. le SG d'EPLÉ précise la présence matérielle d'étagères de rangement extérieur mais il constate malheureusement leur faible utilisation par les élèves demi-pensionnaires préférant garder leurs affaires à proximité dans la cour de récréation. Une représentante des parents d'élèves demande la possibilité pour les élèves de déposer leurs affaires dans les salles de l'heure S1, or l'organisation ne permet pas à chaque enseignant(e) en fonction de leur EDT d'accueillir les élèves à partir de 12h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **19h25**.

La présidente de séance

La secrétaire de séance

Anne ANTONI



Lise RODRIGUES

Dagneux, le 27 novembre 2023